

Communiqué de la LDH Paris 14ème/6ème

Un bébé mort-né dans la rue et toutes les conséquences immédiates et à venir d'une politique de l'hébergement d'urgence et du logement au rabais

Le 2 novembre, une femme sans domicile fixe a mis au monde un bébé mort-né, avenue de l'observatoire dans le 14ème arrondissement de Paris.

Ce drame personnel d'une personne vulnérable ne peut pas être dissocié d'un contexte dans lequel le gouvernement et en particulier le secrétariat d'état au logement vient de porter cet été une atteinte grave à l'hébergement d'urgence.

Ainsi la réduction des budgets des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), décidée en plein été, dénoncée par toutes les associations de lutte pour les droits des plus fragiles, a mécaniquement entraîné la plus grande difficulté pour les personnels de l'urgence sociale qui pourtant luttent au quotidien pour la solidarité avec les sans-logis.

Une baisse des moyens, le départ du président du Samu social, une difficulté plus grande pour les sans-logis pour obtenir de l'aide, des sans-logis en nombre croissant en raison d'une précarisation grandissante de la population. Telle est l'histoire implacable qui nous est désormais imposée. Les conséquences, nous les voyons de plus en plus tous les jours : plus d'hommes, de femmes et d'enfants dans les rues, sans logis, sans ressources et progressivement sans l'aide des associations donc l'action est délibérément entravée.

C'est bien parce que, faute de moyens, les travailleurs sociaux ne peuvent traiter toutes les urgences, que ce drame n'a pas pu être évité. Combien d'autres, hélas prévisibles, en faudra-t-il encore pour que le gouvernement et en particulier le secrétariat d'état au logement, renonce au cynisme et au double –langage pour adopter une véritable politique de prise en charge des sans-logis et des mal-logés¹.

Paris, le 14 novembre 2011

¹ Aujourd'hui en France, 133.000 personnes sont sans domicile, 1.2 million de demandes de logements sociaux sont en attente. A fin 2010, 206.000 recours ont été déposés sous le mécanisme du Droit Au Logement Opposable (DALO) dont un quart seulement ont pu obtenir un relogement.